

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Solidarité, politique de la Ville, enfance  
petite enfance »

Conseil municipal du 3 décembre 2012  
Séance du 20 novembre 2012

## 15 Contrat Urbain de Cohésion Sociale - programmation 2013 - demande de subvention

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET,  
Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. BERNARD-LUNEAU, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE,  
BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FEVRIER,  
SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. SZPIRKO

Pouvoir à :

Mme DINGIVAL

M GRIMBERT,

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

Mme PORAS,

Pouvoir à :

M. BERNARD-LUNEAU

M. MACHU

Pouvoir à :

Mme FEVRIER

Mme MAUPIN

Pouvoir à :

M. TAHI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ASSAMTI

Mme OYONO

Mme RIFFAULT

M. VARLET

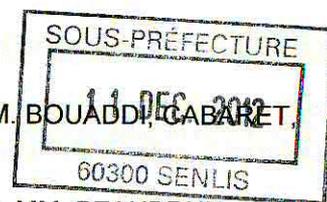
- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal **39**
- Nombre de conseillers en exercice **39**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés **35**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Habib KCHOK, maire-adjoint expose :

Dans le cadre du Contrat urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération creilloise 2013, le conseil municipal est invité à délibérer, chaque année, sur un programme d'actions, pour lequel la ville souhaite obtenir des subventions. La proposition de programme 2013, jointe en annexe, regroupe l'ensemble des projets émis par la commune, le CCAS et des associations creilloises.

Ce programme sera approfondi, en lien avec les partenaires locaux, les services de l'Etat et les autres partenaires financiers au cours de différents comités de programmation en sous-préfecture de Senlis. Au-delà des crédits de l'ACSE, figurent également des crédits provenant des fonds « Adultes relais », de la Réussite éducative, de Ville vie vacances (VVV), du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), et éventuellement de divers fonds de l'Etat. Enfin d'autres partenaires comme le Conseil Général, le Conseil Régional ou l'Europe seront représentés.



# maintenant !

Il vous est demandé :

- d'approuver la proposition de programme d'actions ci-annexée,
- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès des différents partenaires, de négocier éventuellement et de signer les différents documents nécessaires.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,  
Vu la loi du 1<sup>er</sup> août 2003, d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,  
Vu la circulaire interministérielle du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des CUCS,  
Vu la circulaire interministérielle du 15 septembre 2006 relative à la géographie prioritaire des CUCS,  
Vu le rapport du comité interministériel des villes du 9 mars 2006,  
Vu l'avis de la commission «Solidarité, politique de la ville, enfance, petite enfance» du 20 novembre 2012,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 35      Pour : 33      Contre : 0      Abstention : 2

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1** : d'approuver la proposition de programme d'actions 2013,

**Article 2** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes, à négocier éventuellement et à signer les différents documents nécessaires.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **05 DEC. 2012**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **11 DEC. 2012**

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 11/12/2012. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy



Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise

